

QUELLE EST LA SITUATION AU 1^{er} FEVRIER 2019 ?

Rabastens :

- 12 mars 2018: la commune a voté une délibération, pas pour s'opposer à l'installation du Linky (« symbolique » dicit le maire), mais pour demander à Enedis d'indiquer aux personnes qui n'en voudraient pas comment procéder.
- 30 avril 2018: la préfecture a demandé de retirer cette délibération.
- 20 décembre 2018 : la commune a effectué un « rétropédalage », en votant une motion qui, dicit le maire, « n'apporte aucune garantie et n'engage pas la mairie ».

Salvagnac (faisant partie historiquement du « Rabastinois », suivant Mme Montlivier)

- 13 juillet : Adoption d'une délibération pour que les habitants de la commune soient libres de leur choix de compteurs.
(Vote : 3 contre ; 7 pour ; 4 abstentions : adopté »)

Giroussens :

- 23 janvier, le conseil a échangé avec une délégation de la SEPRa pendant ½ heure. Celle-ci lui a laissé des arrêtés pris par des communes, qui n'ont pas été « cassés » par les tribunaux Administratifs. A la différence des autres communes du « Rabastinois », pour lesquelles l'installation est prévue débuter en mars, ce n'est qu'en septembre que cela se ferait sur Giroussens.

Ainsi, Salvagnac, à ce jour, les communes laissent à Enedis toute latitude pour l'installation des linky. **Pour l'éviter, restent possibles des mesures individuelles. Pour ses adhérent(e)s, la SEPRa est disponible à fournir, sur demande, celles a priori les plus efficaces.**

Il y a une relative urgence : Déjà à Rabastens, des habitant(e)s ont reçu des avis pour l'installation prochaine des linky.
